

Des membres de la direction et du conseil d'administration de First Phosphate acquièrent des actions supplémentaires d'un actionnaire principal

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 11 mai 2023) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (FSE : KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer que des membres de son équipe de direction et de son conseil d'administration (les « **acquéreurs** ») ont conclu une entente pour l'achat de 50 % des actions ordinaires de First Phosphate actuellement détenues par Glen Eagle Resources Inc. (« **Glen Eagle** »).

Dans le cadre de cet accord, les acheteurs acquerront 2 700 000 actions ordinaires de First Phosphate qui devraient être libérées en 2023 et en 2024. Glen Eagle conservera 2 700 000 actions ordinaires de First Phosphate qui seront libérées en 2025 et 2026. L'accord est soumis aux conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention de toutes les approbations nécessaires en vertu de l'accord d'entiercement et de toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables. Glen Eagle avait reçu des actions ordinaires de First Phosphate suite à la vente de la propriété phare du Lac à l'Original à First Phosphate le 12 septembre 2022.

« Cette entente permet à GER de combler son besoin de liquidité immédiate tout en permettant à First Phosphate de maintenir un marché ordonné pour la négociation de ses actions ordinaires », a déclaré le président du conseil d'administration de First Phosphate, Laurence W. Zeifman. « Je suis fier de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction qui ont agi rapidement et de manière décisive en utilisant leurs propres ressources financières en faveur d'une solution qui renforce la valeur actionnariale. »

« Nous remercions la direction et le conseil d'administration de First Phosphate d'avoir travaillé avec nous pour trouver une solution élégante à notre propre besoin interne de restructuration, » a déclaré Karl Trudeau, nouveau PDG de Glen Eagle. « Nous considérons que les activités de First Phosphate sont extrêmement prometteuses et nous avons l'intention de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider à soutenir son entreprise et son équipe de direction de classe mondiale. »

La transaction devrait être conclue d'ici le 31 mai 2023, date à laquelle les acquéreurs déposeront tous les avis d'alerte précoce et SEDI nécessaires. Les détails de la transaction feront l'objet d'un communiqué de presse à la date de clôture.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Peter Kent, Président
peter@firstphosphate.com
Tél : +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs à : l'engagement de la Société à produire des matières phosphatées de grande pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; le développement proposé par la Société de ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et la réalisation par la Société de tous les dépôts nécessaires relativement à la transaction et la publication d'un futur communiqué de presse à cet égard.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs attendus, à savoir : la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains producteurs nord-américains majeurs de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et la capacité de la Société à effectuer tous les dépôts nécessaires en relation avec la transaction et à fournir un communiqué de presse ultérieur à ce sujet.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, la performance ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG dans le cadre d'une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et l'incapacité de la Société à effectuer tous les dépôts nécessaires en relation avec la transaction et à fournir un futur communiqué de presse à ce sujet.

Le lecteur est averti que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont en outre invités à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent

s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit

<https://www.newsfilecorp.com/release/165720>